



CONCEPT DU CORTÈGE



TABLE DES MATIERES

1	Introduction	3
2	Information générale	3
2.1	Planification	3
3	Plan du cortège	4
3.1	Plan général du cortège.....	4
3.2	Signalisation du cortège	5
3.3	Plan des plantons bénévoles	11
3.4	Plan secours	12
3.5	Départ du cortège	13
3.6	Arrivée du cortège	13
4	Sanitaire.....	13
5	Distribution des boissons	13
6	Communication.....	13
7	Règlement	14
7.1	Préparation pour le cortège.....	14
7.2	Avant le cortège.....	14
7.3	Pendant le cortège.....	14
7.4	Fin du cortège.....	15
7.5	Sécurité et responsabilité	15
7.6	Charte	16
7.6.1	Cortège	16



1 Introduction

Du 21 au 25 juin 2023 aura lieu à Posieux (commune de Hauterive FR), le 25ème giron des jeunesses sarinoises.

Comme il est de coutume, un grand cortège dans lequel défileront toutes les sociétés de jeunesses sarinoises ainsi que quelques jeunesses invitées, est prévu le samedi matin 24 juin 2022 entre 9h et 13h.

2 Information générale

Le cortège se déroule depuis *Ecuvillens* - Route des Condémines – Route de Posieux – à *Posieux* - Route de Fribourg – Place de fête

Dès 7h00, les premiers chars peuvent s'engager sur la Route des Condémines à Ecuvillens et préparer l'encolonnement définitif. Une inspection technique du char est effectuée ainsi qu'un contrôle d'alcoolémie des chauffeurs. Les chauffeurs ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0‰ sont interdits de conduire.

Le public attendu nombreux se tient le long des routes. Le parking de la fête reste en tout temps accessible

2.1 Planification

07h00 : Pose des panneaux et signalisations

07h00 : Fermeture de la Route des Condémines à Ecuvillens

08h30 : Fermeture des routes (bus excepté)

09h00 : Début du cortège

12h00 : Fin du cortège

12h30 : Ouverture des routes et enlèvement des panneaux sur ordre du responsable du cortège



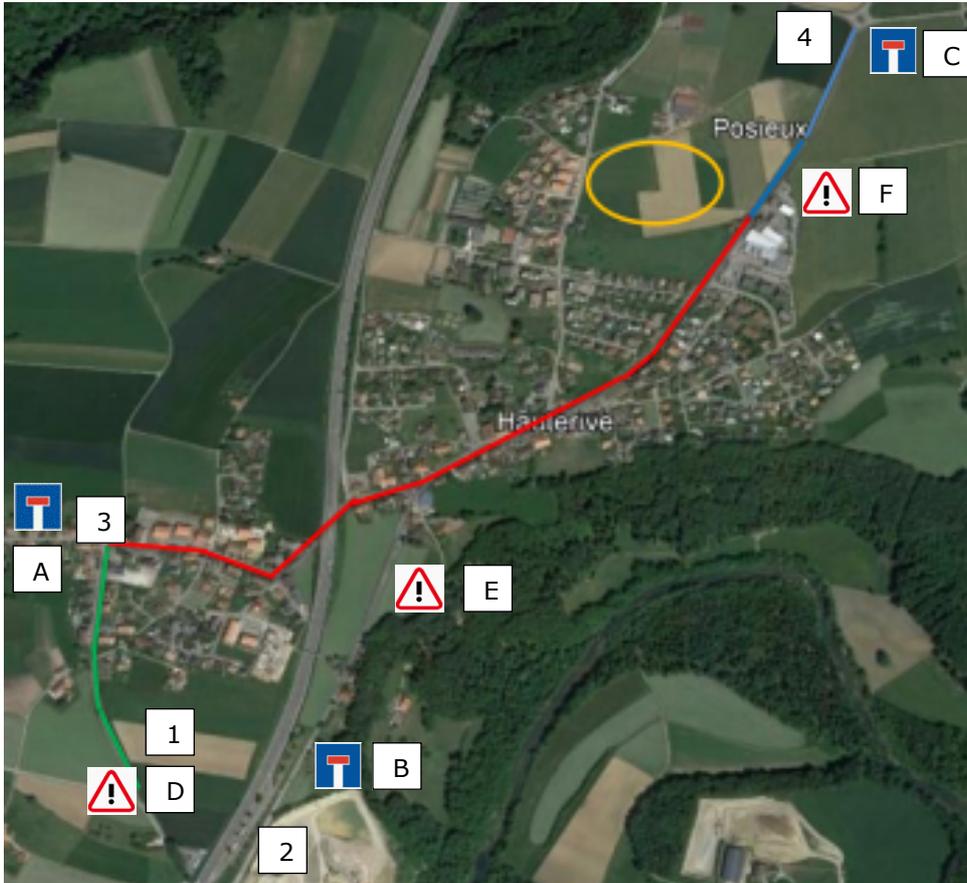
3 Plan du cortège

3.1 Plan général du cortège



	Zone d'attente (route de contournement / bistro d'Ecuivillens)	500 m
	Cortège (place du bistro d'Ecuivillens / Zbinden)	1500 m
	Route de rangement (Zbinden / rond-point Agroscope)	450 m

3.2 Signalisation du cortège





	N°	Emplacement	Remarque
<p>Traversée du village de Posieux fermée le samedi 24 juin 2023 de 8h00 à 13h00</p>	2	Route de Fribourg	Dans le pré Alexandre Galley
	4	Route de Fribourg	Dans le pré Dominique Zamofing
<p>Traversée du village d'Ecuvillens fermée le samedi 24 juin 2023 de 8h00 à 13h00</p>	3	Route du Village	Devant l'ancienne laiterie
<p>Route des Condémines fermée de 7h00 à 10h00 le samedi 24 juin 2023</p>	1	Route des Condémines	Dans le pré Pierre-Alain Monney
	A	Route de Posieux	Croisée Route Magnedens / Route du Village
	B	Route de Fribourg	Vers la Tuffière
	C	Route de Fribourg	Rond-point Agroscope
	D	Route des Condémines	
	E	Route de Fribourg	
	F	Route de Fribourg	



	<p>Croisée de la tuffière</p> <p>Traçage de la direction Fribourg</p>	
	<p>Croisée de la tuffière</p> <p>Traçage de la direction Fribourg</p>	
	<p>Rond- point sortie villars-sur-Glâne direction Posieux</p> <p>Traçage direction Posieux</p> <p>Traçage direction Bulle</p>	
	<p>Route de Fribourg, direction Posieux</p> <p>Traçage direction Posieux</p> <p>Traçage direction Bulle</p>	

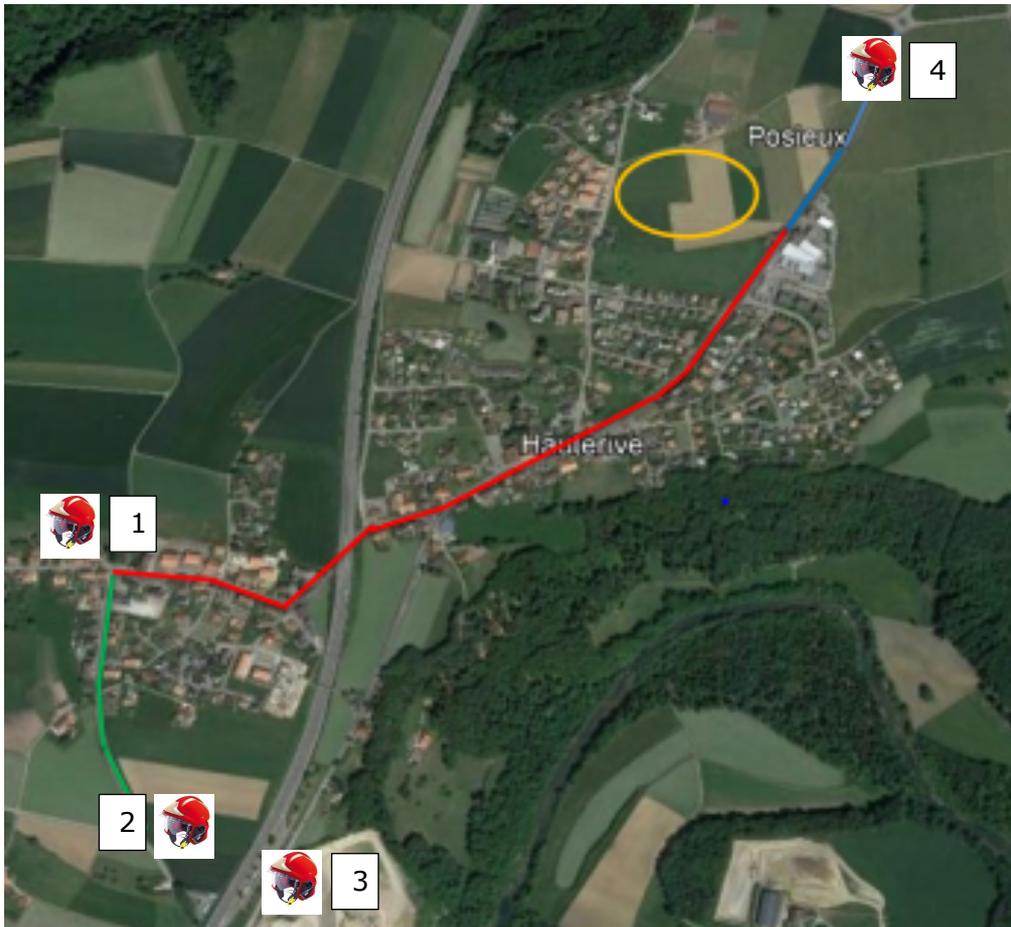
	<p>Route de Fribourg, direction Posieux, rond-point Agroscope</p> <p>Traçage de la direction Bulle et Posieux</p>	
	<p>Rond-point Matran (Bauhaus)</p> <p>Traçage direction Bulle, Posieux</p>	
	<p>Route des Müeses, rond-point Agroscope</p> <p>Traçage direction Bulle, Fribourg</p>	
	<p>Rond-point Agroscope</p> <p>Traçage direction Bulle, Posieux</p>	



La mise en place de la signalisation routière se fait le samedi matin dès 07h00 par des bénévoles sous la responsabilité de la commission de la manifestation.



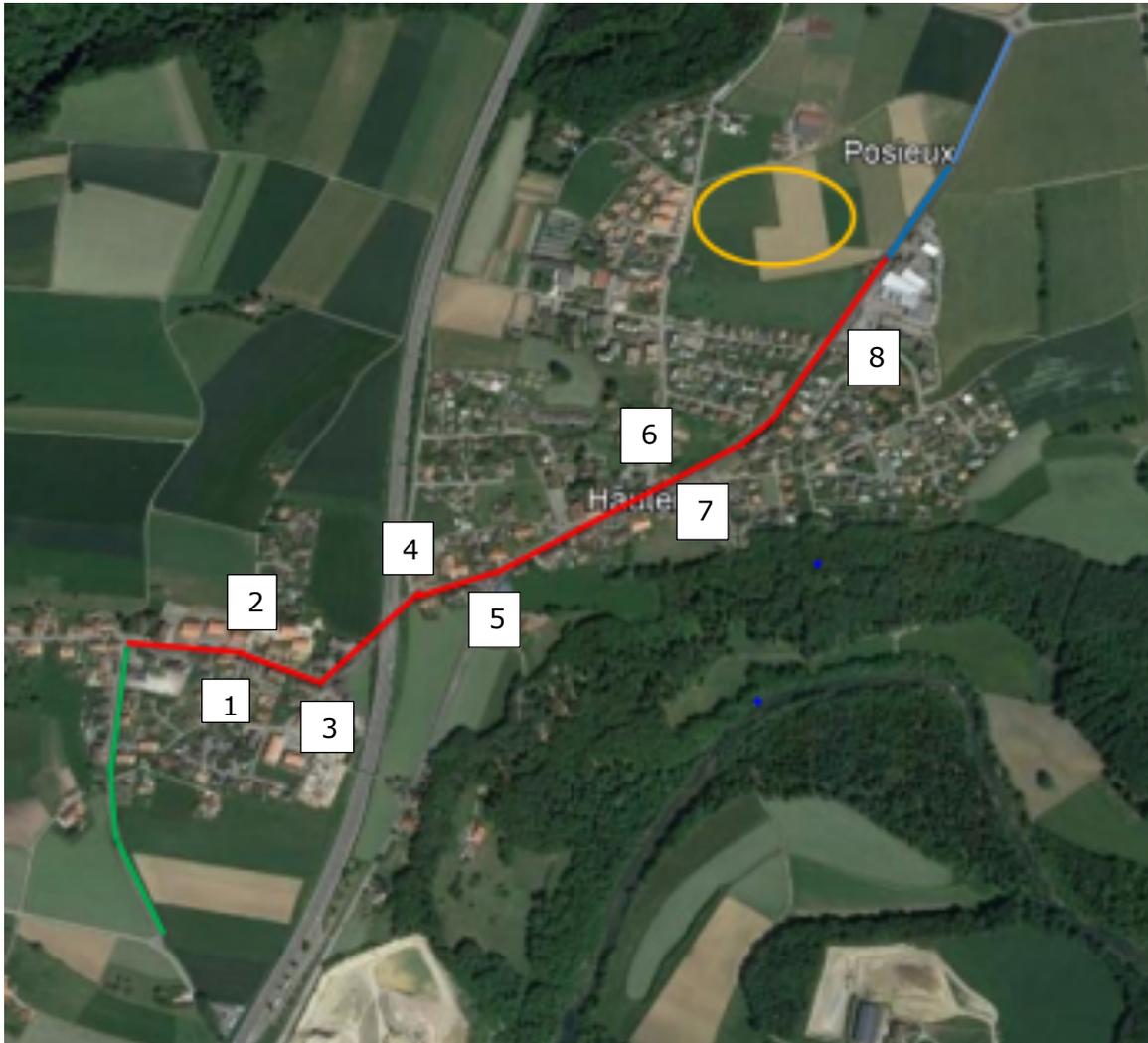
Plan des plantons service du feu



	Emplacement	Mission	Remarque
1	Croisée Route des Condémines / Route du Village	Fermer à la circulation la Route des Condémines dès 7h00 et la Route du Village dès 8h50	
2	Route des Condémines	Fermer à la circulation la Route des Condémines dès 7h00	
3	Route de Fribourg	Fermer à la circulation la Route de Fribourg dès 8h45	
4	Route de Fribourg	Fermer à la circulation la Route de Fribourg dès 8h45	



3.3 Plan des plantons bénévoles

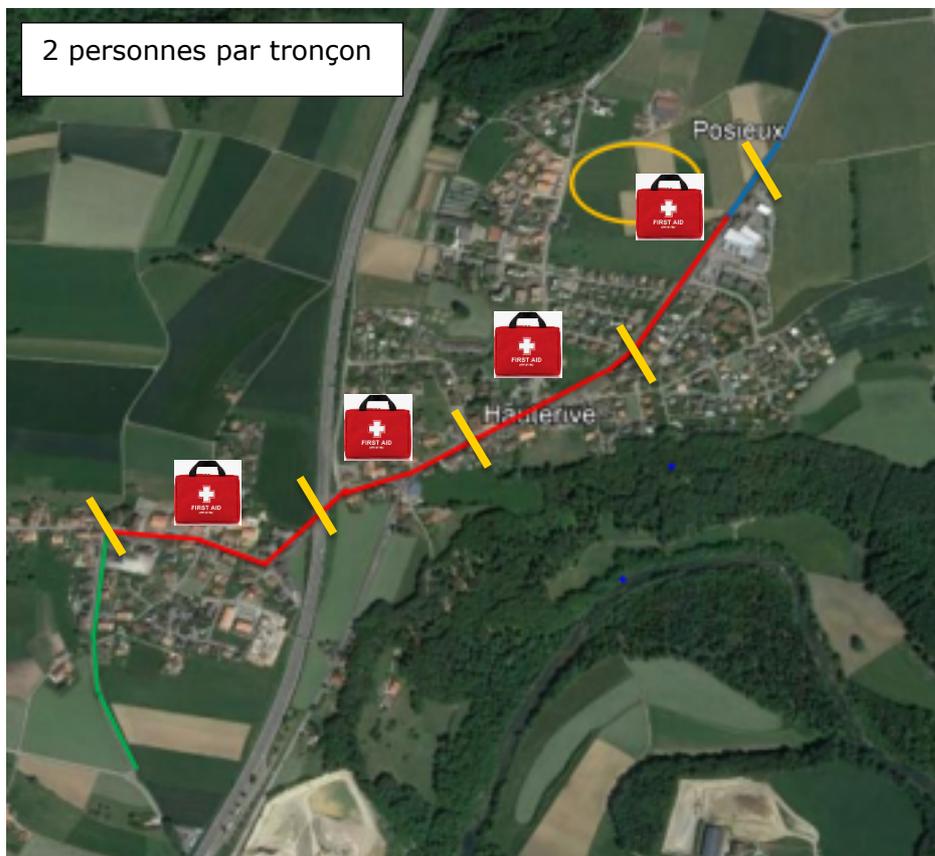


	Emplacement	Mission	Remarque
1	Chemin du Chêne	Bloquer la circulation	
2	Grand-Clos	Bloquer la circulation	
3	Chemin des Granges	Bloquer la circulation	



4	Route de l'École	Bloquer la circulation	
5	Route de Fribourg	Bloquer la circulation	
6	Route de Matran	Bloquer la circulation	
7	Route de la Ria	Bloquer la circulation	
8	Route du Vany	Bloquer la circulation	

3.4 Plan secours





3.5 Départ du cortège

Avant le départ du cortège, les chars devront se stationner :
Sur la Route des Condémines à Ecuwillens. L'encolonnement doit se faire depuis la route de contournement d'Ecuwillens (direction église). Un itinéraire leur sera fourni avec le règlement.

3.6 Arrivée du cortège

A l'arrivée du cortège, les chars ne s'arrêtent pas sur la place de fête mais continue leur route direction leur village.

4 Sanitaire

Les samaritains s'occupent de la partie médico-sanitaire durant la manifestation selon le plan au point 3.4 plan de secours

5 Distribution des boissons

Durant le cortège, des points de distribution de boissons seront mis en place

6 Communication

Afin d'informer la population que la route sera fermée durant le cortège nous allons utiliser les moyens suivants (sous réserve de modification)

- Panneaux pour routes selon le chapitre 3.2 signalisation du parcours.
- Info sur le site www.ecupodju-2023.ch
- TPF sont informés afin que les bus du matin soient déviés ou annulés.
- Réseaux sociaux.
- Les entreprises de transport connues traversant le village sont informées.
- Tout ménage pour les villageois.
- Bulletin communal



7 Règlement

Afin d'éviter tous désagrément lors du cortège, nous vous prions de bien vouloir prendre note des informations ci-dessous et de les respecter attentivement

7.1 Préparation pour le cortège

- La hauteur des chars ne doit pas dépasser 4m.
- Les chars dont les remorques sont d'une largeur supérieure à 2,55m sont soumis à une autorisation délivrée par l'OCN. La police peut à tout moment procéder à des contrôles.
- Veuillez-vous référer au règlement de la police cantonale concernant les dimensions des chars et la loi sur la circulation routière.
- Votre char doit être muni d'un extincteur (contrôle dès votre arrivée).
- Les véhicules tractant les chars doivent être expertisés par les instances cantonales, munis de leur plaque d'immatriculation et de leur carte grise. Ceux-ci doivent être équipés de freins en bon état de fonctionnement.

7.2 Avant le cortège

- Dès votre arrivée, vous nous transmettez ce règlement dûment signé par le président et le chauffeur
- Un alcootest sera effectué pour tous les conducteurs. Le taux de 0 pour mille sera obligatoirement respecté et maintenu durant toute la durée du cortège. Nous nous réservons le droit d'interdire le cortège à la jeunesse concernée.
- Les conducteurs doivent être en possession d'un permis de conduire valable pour la catégorie du véhicule ainsi que du permis de circulation.
- Les participants au cortège devront parquer leurs véhicules sur le parking de la place de fête et rejoindre leur char à pied.

7.3 Pendant le cortège

- La consommation d'alcool est interdite durant toute la durée du cortège !
- Le jury sera en droit de disqualifier les jeunes jugées trop alcoolisées, veuillez donc à votre consommation lors de la mise en place du cortège.
- Les seuls projectiles autorisés sont l'eau et la fumée. Les jets de projectiles tels que paille, sciure, sagex, verre, farine, papier ou autres éléments du même genre sont interdits.
- S'il y a un gros accident sur l'autoroute Matran-Rossens ou Rossens-Matran et que l'autoroute doit être fermée dans les deux sens. La route de déstagement passe par la route cantonale qui traverse le village de Posieux. Le cortège devra être arrêté aussitôt et la route devra être totalement libérée des chars et des spectateurs. C'est la police de circulation qui avertira le président du CO par téléphone au 079 423 17 66.



7.4 Fin du cortège

- Les chars ne stationnent pas dans le parking, une zone de « largage » sera prévue près de la place de fête.
- Après le déchargement des membres, nous prions les chars de quitter les lieux.

7.5 Sécurité et responsabilité

- Chaque société/président est responsable de la conception et de la sécurité de son char ainsi que des personnes s'y trouvant. Le comité d'organisation ainsi que la société de jeunesse Ecupodju décline toutes responsabilités touchant la sécurité.
- Un service sanitaire sera disposé à certains endroits sur le trajet du cortège.

**EN CAS DE NON-RESPECT DE CES
CONSIGNES, L'ENTIER DE LA JEUNESSE
NE PRENDRA PAS PART AU CORTEGE.**



7.6 Charte

7.6.1 Cortège

Société de jeunesse.....

Nom – prénom du chauffeur.....

Nom – prénom du président

Date – heure du contrôle

Résultat du contrôle à l'éthylomètre :

Personne ayant effectué le contrôle

Charte

- Par la présente, le chauffeur s'engage à faire preuve de la prudence particulière que nécessite son rôle.
- Le chauffeur assure que son tracteur ou véhicule est disposé à tracter son char, et surtout à retenir son poids.
- Le chauffeur reconnaît les résultats des contrôles d'alcoolémie effectués et atteste être apte à la conduite.
- Le président et le chauffeur attestent avoir pris connaissance du règlement du cortège et s'engagent à le respecter ainsi qu'à le faire respecter par les participants.
- Le chauffeur ainsi que le président ont pris acte que l'organisation de la manifestation décline toute responsabilité en cas d'incident.
- Le président s'engage à faire stopper toute consommation d'alcool dès le départ du cortège et jusqu'à l'arrivée. Il fera également descendre du char toute personne trop alcoolisée ou inapte.

Signatures :

Président de la société :

Chauffeur :